



Communiqué

## COMMISSION FORESTIÈRE RÉGIONALE UN OUTIL DE GESTION POUR LA FORÊT PUBLIQUE

Rimouski, le 8 mars 2006 – Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent demande le retrait de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent dans le modèle de commission forestière régionale proposé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Voilà ce qu’expliquait le président du Syndicat, **M. Jean-Maurice Lechasseur**, qui dit constater avec surprise la présence de la forêt privée dans les responsabilités de ces commissions, *« cela n’a jamais été prévu et on a d’ailleurs appuyé leur mise en place parce qu’on croit en la pertinence de ces commissions mais pour la forêt publique seulement »*, a-t-il ajouté.

Rappelons que la création des commissions forestières régionales est l’une des recommandations de la Commission d’étude sur la forêt publique. Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **M. Pierre Corbeil**, a ainsi lancé au début de l’année 2006 la mise en œuvre du Programme relatif à leur implantation prévue en 2007. Depuis le début, ces commissions doivent avoir comme principal mandat d’encadrer la protection et la mise en valeur des forêts publiques. Toutefois, à la lecture d’un document de travail du MRNF, le conseil d’administration du Syndicat a constaté que ce rôle s’est élargi à la forêt privée. *« Nous remarquons que le modèle proposé est relativement fidèle aux recommandations de la Commission Coulombe pour ce qui est de la régionalisation des décisions à l’égard de la forêt publique. On constate toutefois que la forêt privée est maintenant intégrée dans les responsabilités de ces commissions. Nous comprenons mal ce qui peut justifier un changement de la sorte. Nous voulons son retrait des travaux de la commission de notre région et c’est ce que nous avons demandé au ministre Pierre Corbeil»* a précisé M. Lechasseur qui a insisté sur le fait que tous les mécanismes nécessaires à l’encadrement de la protection et de la mise en valeur de la forêt privée sont déjà en place, *« nul besoin d’ajouter une nouvelle structure pour jouer ce même rôle »*.

Depuis la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995, la venue des agences régionales de mise en valeur des forêts privées a permis la régionalisation du nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées, par le partage des décisions entre 4 acteurs régionaux sur la base de consensus : le monde municipal, l’industrie, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires forestiers. *« Bien que la voix des propriétaires se voyait réduite comparativement à ce qu’elle était dans le régime précédent, les propriétaires se sont adaptés et ont fait des compromis. Nous pouvons constater qu’au Bas-Saint-Laurent, il s’est développé un partenariat dans lequel les propriétaires occupent une place importante »*, a ajouté M. Lechasseur.

Dans l'intérêt des quelque 10 000 propriétaires forestiers qu'il représente, le Syndicat demande donc le retrait de la forêt privée du projet de commission qui sera élaboré au Bas-Saint-Laurent, et ce, avant que des consultations régionales aient lieu sur le modèle à adopter en région. Toutefois, le Syndicat dit comprendre que la gestion de la forêt publique doit être considérée dans une approche globale, avec en toile de fond la forêt privée en complémentarité. Cela pourrait se faire par l'instauration de mécanismes d'harmonisation forêt privée/publique qui soit à la satisfaction des propriétaires de boisés privés du Bas-Saint-Laurent et qui permettent à la région de faire des choix concertés en matière de développement forestier.

- 30 -

Source : Jean Tremblay, directeur général  
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent  
(418) 723-2424

